

6

INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL*

Thèmes principaux

- Stratégie pour l'environnement et la santé
- Démocratie environnementale
- Interprétation Nature

* Le présent chapitre fait le bilan des progrès réalisés dans les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1999. Il examine aussi les progrès accomplis au regard des objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001.

Recommandations

Les recommandations ci-après font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales du Danemark :

- définir des *objectifs* supplémentaires, assortis d'indicateurs, concernant les facteurs d'environnement liés à la santé; continuer de chercher à mieux comprendre, grâce à des travaux de recherche et des études, les liens potentiels entre la pollution de l'environnement et les maladies chroniques ou les problèmes de santé des enfants; prendre des mesures lorsque ces liens sont confirmés (par exemple, pollution particulaire);
- continuer de recourir à l'*analyse coûts-avantages* et à l'évaluation économique pour élaborer des politiques de santé environnementale; et définir en conséquence des priorités d'action pertinentes;
- inscrire les avantages de l'*accès à la nature* et des loisirs de plein air pour la santé publique dans les plans d'action nationaux sur l'environnement et la santé;
- continuer de promouvoir la *démocratie environnementale* par l'accès à l'information environnementale, la participation du public, et l'accès aux tribunaux pour les citoyens et les associations (ONG environnementales, par exemple);
- évaluer et réduire les *disparités* en matière d'exposition à la pollution.

Conclusions

La *salubrité de l'environnement* a reçu une attention accrue, aussi bien dans le cadre de la stratégie et du plan d'action de 2003 sur l'environnement et la santé, que dans celui de travaux de recherche ciblés (sur les substances allergènes, les perturbateurs endocriniens, l'impact du trafic sur la santé humaine, etc.). Pour accélérer leur remplacement par des substances moins dangereuses, tous les usages professionnels de substances dangereuses doivent être répertoriés dans le registre national des produits. Des méthodes d'analyse coûts-avantages et d'évaluation économique ont été utilisées dans plusieurs études et stratégies sanitaires (par exemple sur le bruit, la bicyclette, ou les effets de la pollution atmosphérique sur la santé). Concernant la *démocratie environnementale*, le Danemark a ratifié la *Convention d'Århus* en 2000. Conformément aux directives connexes de l'UE sur l'information environnementale, il a harmonisé ses pratiques concernant la diffusion de l'information, l'accès du public à l'information, la participation du public et l'accès aux tribunaux. Un large éventail d'informations environnementales (données, indicateurs, rapports sur

l'état de l'environnement, brochures d'information ciblées) sont accessibles au public et fréquemment mises à jour. La plupart des communes danoises ont adopté un *Agenda 21 local* et les amendements apportés en 2000 à la loi sur l'aménagement leur imposent de rendre compte de leur mise en œuvre tous les quatre ans. Un réseau national « Agenda 21 local » a été mis en place, impliquant quelque 200 agents de liaison. La *sensibilisation à l'environnement* est assurée par des campagnes d'information locales et nationales, ainsi que par l'éducation environnementale à tous les niveaux du système scolaire. En 2006, l'*emploi dans le secteur de l'environnement* représentait quelque 2.2 % de l'emploi civil total au Danemark.

Malgré la prospérité et le niveau de vie élevé du Danemark, plusieurs indicateurs de *santé* sont préoccupants : par exemple, l'espérance de vie est relativement faible, le pays affiche des taux de mortalité par certaines formes de cancer du sein parmi les plus élevés de l'OCDE, et les allergies et maladies respiratoires touchent environ 20 % de la population. Certains de ces problèmes pourraient être liés à des facteurs environnementaux. Le Danemark n'a pas explicitement défini d'objectifs concernant les particules fines (PM_{2,5}), reconnues dangereuses pour la santé humaine. Il n'a guère été porté attention aux *disparités dans l'exposition à la pollution*, et il conviendrait de s'attacher davantage à promouvoir l'*accès à la nature* et les loisirs de plein air ainsi que leurs effets bénéfiques pour la santé. En 2003, les ambitieux objectifs définis (en 1993) afin de réduire le nombre de personnes exposées au bruit ont été repoussés de 2010 à 2020 (dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le bruit routier de 2003) pour des raisons liées à la répartition des coûts et avantages. Malgré l'objectif de publier chaque année un ensemble actualisé d'indicateurs de développement durable, ceux-ci n'ont pas été mis à jour depuis trois ans. La recommandation de l'OCDE de 1999 de collecter des données sur les *dépenses privées de lutte contre la pollution* n'a pas été suivie.

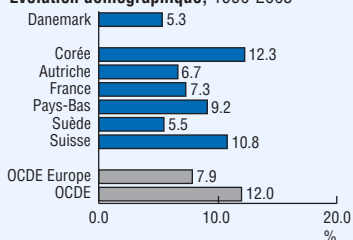


Le *contexte social* du Danemark se caractérise par des densités de population relativement élevées, un faible taux de chômage et des taux d'inégalité peu importants dans un pays relativement riche (encadré 6.1, figure 6.1). Les préoccupations sociales, dans l'optique du développement durable, sont étroitement liées aux problèmes d'environnement, en particulier à la salubrité de l'environnement, la démocratie environnementale, l'éducation à l'environnement et l'emploi environnemental.

Figure 6.1 Indicateurs sociaux

Population et vieillissement

Évolution démographique, 1990-2005



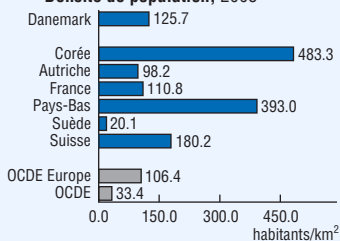
Évolution démographique	1998	2005
accroissement naturel	% 1.4	1.7
solde net des migrations	% 2.1	1.2

Population née à l'étranger	1998	2004
	% 5.4	6.3

Vieillesse	1998	2005
plus de 64/moins de 15 ans	taux 0.82	0.80

Peuplement et mobilité

Densité de population, 2005

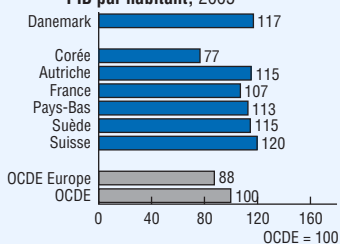


Population par type de région	Début des années 2000		
	% population	% superficie	densité
urbaine	29	1	2 543
intermédiaire	32	31	129
rurale	39	68	72

Mobilité	1998	2005
motorisation	véh./100 hab. 34	36
circulation ferroviaire	milliards de pass.-km 5.4	5.8

Revenu et emploi

PIB par habitant, 2005

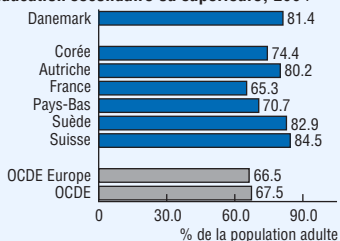


Taux d'activité	1998	2005
population totale	% 80.2	80.3
femmes	% 75.2	76.2

Chômage (taux standardisés)	1998	2005
population totale	% 4.9	4.8
femmes	% 6.0	5.3

Santé et éducation

Éducation secondaire ou supérieure, 2004



Niveau d'éducation	1998	2004
secondaire ou supérieur	% 78.5	81.4

Espérance de vie			1998	2004
			années	années
à la naissance : total	hommes	années	76.4	77.6
	femmes	années	78.8	79.9
à 65 ans :	hommes	années	14.8	16.0
	femmes	années	18.1	19.0

Source : OCDE, Direction de l'environnement.

Encadré 6.1 Contexte social

Population

En 2006, le Danemark comptait 5.4 millions d'habitants, soit 3.7 % de plus qu'en 1994. Environ 6.3 % de la population danoise est née à l'étranger (figure 6.1). La densité de population est de 126 habitants au km². Près de 85 % des Danois vivent en ville. La capitale, Copenhague (qui comprend aussi Fredriksberg) compte 593 000 habitants, Århus 296 000, Odense 187 000, Ålborg 164 000 et Esbjerg 82 000. Environ 2 millions de personnes vivent dans des agglomérations plus petites.

Chômage et emploi

Le taux de chômage atteignait 4.8 % en 2005 et était donc très inférieur aux moyennes des pays de l'OCDE et de l'UE. Le taux de chômage qui était élevé au début des années 90 n'a guère progressé depuis 1998. Le taux de chômage des jeunes est particulièrement faible (7.9 %) et c'est le troisième taux le plus bas des pays de l'OCDE. La population active totale a augmenté de 2.8 % au cours des dix dernières années. À l'heure actuelle, 73 % de la population active travaille dans les services, et 24 % dans l'industrie.

Protection sociale et pauvreté

Le Danemark est un pays riche : en 2005, le PIB par habitant était de 34 400 USD (aux PPA courantes). La mise en œuvre d'importants programmes de protection sociale a permis d'assurer un haut niveau de redistribution des revenus, un fort taux de propriétaires occupants et un système de retraite universel pour les personnes âgées. Environ 15 % de la population a plus de 65 ans. Le degré d'inégalité de la distribution des revenus (mesuré d'après le coefficient de Gini) est le deuxième plus faible de la zone OCDE (après la Suède) (Référence I.C.). Les données sur la pauvreté relative n'ont pas été mises à jour récemment. La dépense d'éducation en pourcentage du PIB (7.0 % en 2003) est l'une des plus élevées des pays de l'OCDE. La dépense de santé représentait 8.9 % du PIB en 2004 (tableau 6.2). L'espérance de vie est toutefois inférieure au chiffre médian de l'OCDE, tant pour les hommes que pour les femmes (tableau 6.2).

Parité

Le Danemark se classe au quatrième rang des pays de l'OCDE en ce qui concerne la proportion de femmes dans la population active (76.2 % en 2005). Ainsi, 37 % des élus au Parlement, 4 % des hauts responsables du secteur privé et 10 % des professeurs d'université sont des femmes.

Le Danemark mène une politique active en faveur de la femme. Le régime de congé maternité a été amendé en 2002 et prévoit désormais une année de congé payé. Il mise sur la flexibilité et autorise les parents à se partager 32 des 52 semaines de congé comme ils l'entendent.

1. Salubrité de l'environnement

Les problèmes de salubrité de l'environnement qui se posent au Danemark sont aujourd'hui principalement attribués à l'exposition aux produits chimiques, à la qualité de l'air dans les villes et à la pollution sonore (tableaux 6.1, 6.2). Le pays affiche des taux de mortalité par cancer du sein et de la prostate parmi les plus élevés des pays de l'OCDE (OCDE, 2005), et l'incidence du cancer des testicules y est plus forte que dans les pays voisins (MoE, 2005). Selon la Commission nationale sur la santé, environ 10 % des cas de cancer résultent de facteurs environnementaux (MoE, 2005). Les allergies et les maladies respiratoires sont en augmentation : elles touchent actuellement près de 20 % de la population et sont en train de devenir le groupe de maladies chroniques le plus fréquemment rencontrées chez les jeunes adultes (EPA, 2006b).

Grâce au progrès des connaissances sur les liens entre les facteurs environnementaux et la santé, une *stratégie et un plan d'action sur l'environnement et la santé ont été adoptés en 2003*. Cette stratégie récapitule les effets des facteurs environnementaux sur la santé, énonce quatre principes, définit les *objectifs et initiatives* pour les années à venir et recense dix domaines d'action prioritaires (encadré 6.2). Elle ne fixe cependant pas d'objectifs quantitatifs ni d'échéancier. Elle insiste fortement, en revanche, sur la nécessité d'étudier plus avant les liens entre les facteurs environnementaux et les effets sanitaires.

1.1 Produits chimiques et santé

Bien que les émissions de produits chimiques de l'industrie et des autres sources ponctuelles aient considérablement diminué au cours des dix dernières années, les rejets dans l'environnement restent encore importants. Quelque 20 000 substances chimiques sont actuellement utilisées au Danemark dans des produits et marchandises encore plus nombreux.

Substances dangereuses

Le premier objectif de la stratégie sur l'environnement et la santé est de réduire les effets nuisibles des produits chimiques et d'accélérer le remplacement des *substances dangereuses* par des produits moins dangereux. L'objectif à long terme est d'éliminer du marché, d'ici 2020, tout produit ou marchandise contenant des produits chimiques posant des problèmes sanitaires et environnementaux particuliers. À cet égard, le Danemark a déployé d'importants efforts durant les négociations sur la Directive REACH de l'UE afin de développer la base de connaissances sur les produits chimiques et d'améliorer leur *réglementation*. Au plan national, la réglementation relative aux utilisations professionnelles des substances et produits chimiques a été amendée (2004) pour faire en sorte que tous les usages professionnels

Tableau 6.1 Effets sur la santé de certains facteurs environnementaux

Facteur environnemental	Effets sur la santé	Impact sur la santé publique ^a	Évolution de l'exposition
Pollution atmosphérique	Maladies respiratoires et cardiovasculaires	Selon les estimations, les émissions de particules sont responsables de : 3 400 décès prématurés par an Bronchite chronique : 3 300 cas par an Bronchite aiguë chez l'enfant : 11 600 cas par an	Les concentrations urbaines de PM ₁₀ , NO, NO ₂ et SO ₂ diminuent. Les PM ₁₀ et les NO _x dépassent parfois les valeurs limites dans les zones de trafic intense
	Asthme Cancer des poumons	160 000 cas par an 300 cas par an	
Infections d'origine hydrique	Infections gastro-intestinales	1992-97 : environ 6 400 cas dus à la pollution microbienne de l'eau de boisson	
Légionelle	Pneumonie	100 cas par an	Stable
Fumée de tabac dans l'environnement	Cancer du poumon	30 cas de cancer du poumon par an chez des personnes n'ayant jamais fumé	En baisse
	Maladies cardiovasculaires	Cardiopathies ischémiques : 77 décès en 1999 Maladie cérébrovasculaire : 109 décès en 1999	
	Maladies respiratoires chez l'enfant	1 900 cas d'hospitalisations (2003) d'enfants de 0 à 14 ans pour infections de l'oreille moyenne, infections des voies respiratoires supérieures et asthme	
Zoonoses d'origine alimentaire	Infections gastro-intestinales	En 2004 : 5 657 cas ^b	Tendance à la baisse, mais stabilisation récente
Mutagènes alimentaires	Cancer	7 cas de cancer par an	..
Acrylamide dans les aliments		35 cas de cancer par an	..
HAP dans les aliments		100-300 cas de cancer par an	..
Bruit de la circulation	Maladies cardiaques/hypertension	800-2 200 cas de cardiopathie ischémique/hypertension par an 200-500 décès prématurés par an	Stable
Présence de radon dans les habitations	Cancer du poumon	250 cas de cancer du poumon par an chez des fumeurs exposés au radon	..
Autres radiations naturelles	Cancer	430 cas de cancer par an	Stable

Tableau 6.1 Effets sur la santé de certains facteurs environnementaux (suite)

Facteur environnemental	Effets sur la santé	Impact sur la santé publique ^a	Évolution de l'exposition
Champs électriques et magnétiques alternatifs	Leucémie	< 1 cas de leucémie par an chez l'enfant	..
Soleil	Mélanome Cancer de la peau	1 150 cas de mélanome malin et 5 500 cas de cancer de la peau par an	En augmentation, mais la protection solaire se développe

a) Estimations.

b) Cas répertoriés.

Source : Statens Institut for Folkesundhed (Institut national de la santé publique); Commission sur le bruit routier.

Tableau 6.2 Données sur la santé

Dépense de santé		Données sanitaires			
Dépense totale 1971 en % du PIB 2004		8.0	Espérance de vie (2004)	Femmes ^a	79.9
		8.9	Mortalité infantile (2004)	Hommes ^b	75.2
				4.4 pour 1 000	
Financée (en %) par :	État	83	Nombre de décès annuels (2000) dont (%) :	Maladies circulatoires	33.0 (en recul)
	Assurance maladie publique	0		Cancer	27.7 (en hausse)
	Assurances privées	1		Maladies respiratoires	9.0 (en hausse)
	Ménages	16		Causes externes	6.6 (en recul)
				Autres causes	23.7

a) 24^e rang dans le classement de l'OCDE.

b) 20^e rang dans le classement de l'OCDE.

Source : OCDE, Panorama de la santé : les indicateurs de l'OCDE; L'OCDE en chiffres 2006-07.

Encadré 6.2 Stratégie et plan d'action sur l'environnement et la santé, 2003

La *stratégie* du Danemark sur l'environnement et la santé repose sur *quatre principes* : la garantie d'un haut niveau de protection pour tous; l'application du principe de précaution; la prévention des effets des facteurs environnementaux sur la santé; et l'information et la participation pour faire en sorte que chacun se mobilise en faveur d'une vie saine.

Pour atteindre ces objectifs généraux, un plan d'action a été établi autour de dix domaines d'action prioritaires :

1. réduction des effets nocifs des produits chimiques, intensification des efforts pour remplacer les substances dangereuses par des produits moins dangereux;
2. réduction du nombre total de cas d'allergies et de troubles respiratoires;
3. intensification des mesures visant les substances perturbant le système endocrinien;
4. réduction des nuisances sonores;
5. réduction des effets sanitaires négatifs de la pollution atmosphérique et des conditions à l'intérieur des locaux;
6. promotion d'une alimentation sans danger et non polluée;
7. protection des nappes souterraines et de l'eau de consommation;
8. développement de la recherche sur l'impact des facteurs environnementaux sur la santé;
9. renforcement de la coopération entre les autorités;
10. attention accrue portée aux facteurs environnementaux et à la santé dans la coopération internationale.

Source : Gouvernement danois, 2003, Strategy and Action Plan to Protect Public Health against Environmental Factors.

de substances dangereuses soient répertoriés dans le *registre national des produits*. Depuis, le nombre de produits chimiques enregistré a augmenté régulièrement d'année en année. Entre 1994 et 2004 le nombre de produits chimiques enregistrés est passé d'environ 2 500 à 15 000. La liste nationale des produits chimiques indésirables a été révisée à plusieurs reprises et une base de données favorisant l'échange de données d'expérience sur les produits de remplacement des substances dangereuses a été établie afin d'accélérer le remplacement de ces substances par d'autres moins dangereuses ou sans risque (encadré 5.4).

Allergies et affections respiratoires

Le second objectif de la stratégie est de réduire le nombre total d'*affections allergiques et respiratoires*. Les mesures mettent l'accent sur les moyens d'éliminer progressivement l'utilisation de substances allergènes dans les produits de consommation, dans l'environnement professionnel, dans les aliments et à l'intérieur des locaux. L'utilisation de substances allergènes dans les produits cosmétiques pose un grave problème car ces produits sont en contact direct avec la peau pendant des périodes d'exposition prolongées. La stratégie a mis l'accent sur plusieurs produits et substances chimiques, dont le nickel, les agents de conservation, les parfums, les pigments et les matériaux caoutchoutés. La réglementation de l'UE relative à l'étiquetage est appliquée depuis 2005 pour les parfums entrant dans la composition des cosmétiques, détergents et agents nettoyants.

Un Centre national de recherche sur les allergies liées aux produits de consommation a été créé en 2001. La *documentation scientifique* fournie par ce Centre a largement contribué au processus de réglementation de l'UE. Un modèle a été développé pour évaluer les effets allergènes et une évaluation des risques a été effectuée pour la poussière intérieure, les agents nettoyants, les agents tensio-actifs, les composés organiques volatils, les phtalates et les sels d'ammonium quaternaire. Une base de données cliniques sur les allergies de contact a été créée, dans laquelle les cas d'allergie de contact sont répertoriés. Le Danemark joue un rôle de *pionnier dans le développement de modèles informatiques* pour prévoir les effets des substances chimiques (relation quantitative structure-activité – QSAR). Des efforts considérables sont consacrés à la prévention à travers la diffusion d'informations et d'orientations à l'intention des consommateurs et du personnel de santé. Plusieurs pages consacrées aux allergies ont été créées sur Internet.

Perturbateurs endocriniens

Le troisième objectif de la stratégie concerne les *substances susceptibles de perturber le système endocrinien*. Les mesures sont principalement axées sur la mise au point de méthodes pour dépister les propriétés des perturbateurs endocriniens. Le Danemark a contribué aux travaux menés sur ce thème à l'OCDE. La fertilité des jeunes hommes fait depuis dix ans l'objet d'un suivi national. Durant cette période les examens de sperme n'ont révélé aucun changement qualitatif. Les résultats indiquent cependant que plus d'un tiers des jeunes Danois de sexe masculin pourraient souffrir à terme d'une baisse de fertilité. Quatre cents substances ont été analysées à l'aide de modèles (Q)SAR pour étudier dans quelle mesure elles risquent de réduire la production de testostérone. Le Danemark participe en outre à un projet de recherche de l'UE sur les effets combinés et les effets de faibles doses de perturbateurs endocriniens. Tous les perturbateurs endocriniens inscrits sur la liste de l'UE figurent sur la liste danoise révisée des substances indésirables.

Produits alimentaires et eau de boisson

Les produits alimentaires et l'eau de consommation peuvent aussi véhiculer de nombreuses substances chimiques, notamment des résidus de produits chimiques bioaccumulables tels que les métaux lourds¹ et les polluants organiques persistants² (dioxines, PCB et certains pesticides). Les mesures prises par le Danemark pour assurer l'*innocuité et la non-contamination* des produits alimentaires misent sur la prévention de la contamination à la source et sur la réglementation (limitation des quantités admissibles de substances chimiques indésirables dans les aliments) ainsi que sur la diffusion d'informations concernant la qualité et l'innocuité des aliments. Les mesures destinées à réduire la contamination environnementale des aliments s'inscrivent dans le cadre d'initiatives ciblées sur les différents milieux. Le Danemark a ratifié la *Convention de Stockholm* sur les polluants organiques persistants (POP) en 2003, et tous les pesticides POP couverts par la Convention sont interdits par la loi depuis 2003.

En général, les *taux de dioxines* présents dans les produits alimentaires danois sont inférieurs aux valeurs fixées par décret³. En ce qui concerne les PCB, les mesures ont porté plus particulièrement sur certains types de poissons. Il est généralement recommandé aux femmes enceintes de consommer avec prudence poissons et fruits de mer. Les quantités de PCB dans le poisson sont mesurées depuis 1983, année de lancement d'un programme de surveillance des PCB dans les aliments. En dépit du recul des taux de PCB relevés dans le poisson, il se peut cependant que, dans certaines régions du Danemark, certains types de poissons ne soient pas conformes aux nouvelles limites fixées par la directive de l'UE.

Un *programme spécial de surveillance des dioxines* a été lancé en 2000 (Bossi et autres, 2006). Les concentrations dans le lait maternel offrent un bon indicateur de l'exposition humaine aux POP. Les séries chronologiques indiquent une baisse des taux de dioxine (48 %) et de PCB de type dioxine (67 %) dans le lait maternel entre 1993 et 2004 (EPA, 2006a). Cependant, dans les autres pays où le lait maternel fait l'objet d'un suivi strict (en Suède, par exemple) les taux de diphényléthers polybromés (PBDE) apparaissent en hausse. Le Danemark ne dispose pas encore de séries chronologiques concernant les PBDE.

Tous les habitants du Danemark sont *approvisionnés en eau potable* de bonne qualité, conforme à la directive de l'UE sur l'eau destinée à la consommation humaine. L'eau de boisson distribuée au Danemark est généralement captée dans des nappes souterraines non polluées. Elle n'est traitée qu'exceptionnellement. En cas de pollution, le puits concerné est normalement fermé et les approvisionnements sont alors prélevés dans d'autres réservoirs. Plusieurs puits ont été fermés au cours des dernières années en raison de la contamination ou du risque de contamination par les

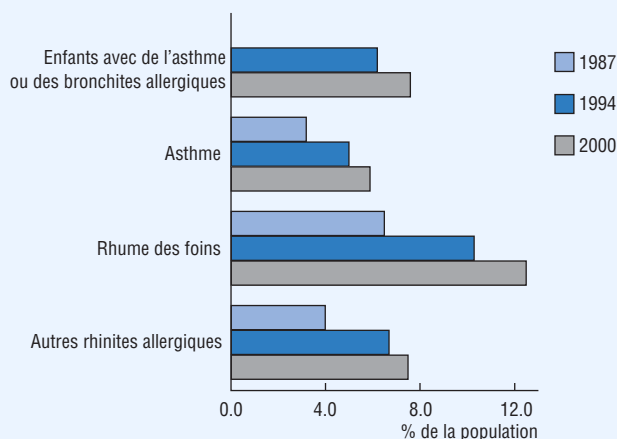
pesticides ou les nitrates. Une cinquantaine de puits ont été fermés en 1998, et ce chiffre a atteint 550 en 2003. Plusieurs mesures ont été prises récemment pour réduire les quantités de pesticides utilisées, mais leurs effets sur les nappes phréatiques ne seront pas immédiats (chapitre 3).

1.2 Pollution de l'air à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments

Au cours des dernières décennies, la qualité de l'air extérieur s'est améliorée grâce à la réduction des émissions de l'industrie et des grandes installations énergétiques, des incinérateurs et des transports. L'exposition aux polluants atmosphériques dangereux (plomb, SO₂, NO_x) a donc diminué (chapitre 2). Toutefois, l'incidence des affections respiratoires enregistre une hausse (figure 6.2) imputable sans doute pour une large part à l'exposition chronique aux gaz d'échappement des véhicules à moteur ou aux émissions issues de la combustion du bois. Selon les estimations, la pollution atmosphérique est responsable chaque année de 3 400 décès prématurés et de 300 nouveaux cas de cancer du poumon au Danemark (tableau 6.1).

La qualité de l'air intérieur joue un rôle déterminant dans la santé publique car les Danois passent près de 90 % de leur temps à l'intérieur, que ce soit à domicile ou sur leur lieu de travail. Les pathologies telles que l'asthme, les allergies ou d'autres

Figure 6.2 Prévalence de l'asthme et des allergies, 1987-2000



Source : Ministère de l'Environnement (2005), Indicators for Sustainable Development.

formes d'hypersensibilité sont souvent liées à la *médiocrité des conditions du milieu ambiant*. Au Danemark, quelque 15 à 20 % des jeunes souffrent d'allergies saisonnières au pollen. La loi sur la construction intègre un certain nombre d'aspects importants pour les conditions à l'intérieur des locaux, par exemple la réglementation des *systèmes de ventilation*. Les autorités n'exercent pas de contrôle régulier des taux de *radon* dans les locaux, mais ont fixé des valeurs limites recommandées. Environ 5 % des maisons individuelles danoises présentent des taux supérieurs aux valeurs recommandées. Un rapport établi à la demande du ministère de l'Environnement (EPA, 2006b) conclut qu'aujourd'hui, les principaux risques sanitaires à l'intérieur des locaux sont liés aux *particules, au radon, aux moisissures et acariens, aux produits chimiques, à la fumée de tabac et au bruit*. Les différents facteurs de risque à l'intérieur des locaux sont couverts par différentes réglementations et stratégies.

1.3 Bruit

La stratégie sur la santé et l'environnement a également pour objectif de *réduire les nuisances sonores*. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bruit du trafic peut provoquer des maux de tête, de l'hypertension, une augmentation du risque de maladies cardiaques, du stress et des troubles du sommeil. À l'inverse, l'absence de bruit (dans les zones calmes) semble avoir des effets positifs sur le bien-être mental de la population. Au Danemark, de nombreuses personnes vivent dans des zones où le bruit, du transport routier principalement, est une nuisance.

En 1993, le Danemark s'est fixé des objectifs ambitieux en vue de réduire le nombre de logements *exposés à une forte pollution sonore (plus de 65 dB⁴)*, pour le ramener de 150 000 à 50 000 en 2010 (ministère des Transports, 1993). À l'heure actuelle, ce chiffre se situe toujours aux alentours de 150 000. Le nombre de logements exposés à des niveaux de bruit routier *supérieurs aux limites recommandées (55 dB)* est lui aussi resté relativement stable en dépit de l'accroissement du trafic (EPA, 2003a). Le nombre de logements exposés à des niveaux de bruit élevés à proximité des *aéroports et des voies ferrées* accuse toutefois un léger recul. En 2003, 700 000 logements étaient exposés à des niveaux de bruit routier supérieurs à la limite recommandée, et 60 000 étaient exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux limites recommandées près d'aéroports ou de voies ferrées.

À *Copenhague*, les niveaux sonores dépassent 55 dB dans 50 % des habitations (tableau 6.3). D'après une enquête effectuée en 2003 dans la capitale, 13.2 % des personnes interrogées ont indiqué que le bruit du trafic diurne constituait pour elles un problème important. Le bruit du trafic nocturne représentait un grave problème pour seulement 3 à 4 % d'entre elles.

Tableau 6.3 **Population exposée au bruit du trafic^a**, Copenhague

	1995	1997	1999	2001	2003	2005
Plus de 70 dB(A) ^b	5 283	5 702	5 944	6 163	6 004	5 410
65-70 dB(A)	30 758	32 309	33 682	34 287	34 417	33 863
Plus de 65 dB(A)	36 041	38 010	39 626	40 450	40 421	39 273
Trafic	100	107	110	114	116	117

a) Niveaux de bruit en façade.

b) La pondération A des décibels est utilisée pour mesurer le bruit en tenant compte de la sensibilité de l'oreille humaine à certaines fréquences.

Source : MoE.

Mesures prises

Les *principales initiatives* lancées depuis dix ans pour réduire la pollution sonore des logements existants concernent le réseau *routier public*. De 1992 à 2002, la direction des routes a appliqué des mesures pour lutter contre le bruit sur l'ensemble du réseau public, en installant notamment des *écrans* antibruit (27 millions EUR). Grâce en partie à ces initiatives et à la nouvelle *réglementation de l'UE sur le bruit des voitures et la planification du trafic urbain*, le nombre de logements fortement exposés au bruit routier au Danemark n'a pas augmenté au cours des dix dernières années.

Les mesures ont été principalement axées jusqu'ici sur le bruit routier, le confort acoustique des bâtiments, le bruit dans les crèches et garderies et les secteurs où les nuisances sonores créent un risque auditif. Une *directive* sur l'acoustique dans les bâtiments scolaires et les crèches a été élaborée. Une *étude* sur les bruits de voisinage est menée actuellement et ses résultats contribueront à l'établissement d'un nouvel ensemble de règles concernant les complexes d'habitation. Afin de mieux cibler les nouvelles mesures sur la protection de la jeunesse, une *étude* a été menée sur l'exposition au bruit des enfants et des jeunes.

En ce qui concerne la *construction de nouvelles routes*, des efforts sont déployés pour respecter la limite de 55 dB dans la traversée des grands centres urbains. Ce principe est observé depuis plusieurs années déjà sur le réseau public. Conformément à la loi sur l'aménagement et à la loi sur la construction, aucune habitation exposée à des niveaux de bruit routier supérieurs à 55 dB en façade et 30 dB à l'intérieur n'a été construite au cours des 20 dernières années. Depuis le début des années 80, près de 300 000 logements ont été construits en tenant compte des nuisances sonores.

Stratégie de lutte contre le bruit routier

En 2003, la Commission sur le bruit routier, mise en place par le gouvernement, a présenté un projet de *Stratégie de lutte contre le bruit routier*. Étant donné que 85 % des logements affectés par la pollution sonore sont situés à proximité de voies urbaines, les dix principales initiatives de la stratégie visent à mettre en place un cadre d'action plus efficace au plan local. L'une de ces initiatives prévoit de préparer un « mode d'emploi » pour l'établissement de partenariats financiers antibruit entre les communes et les propriétaires de logements. La stratégie contient en outre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la directive Bruit de l'UE.

L'analyse de la stratégie contre le bruit routier montre que la réalisation en 2010 des objectifs fixés en 1993 n'est possible qu'au prix d'un effort d'investissement considérable (0.9 milliard EUR environ). Cependant, d'autres calculs prévisionnels indiquent que le bruit pourrait être sensiblement réduit à moindre coût (0.3-0.4 milliard EUR d'investissement) en reportant l'échéance à 2020. Les mesures proposées tablent sur : i) l'utilisation de revêtements routiers moins sonores⁵ lors des travaux de maintenance réguliers, et ii) l'amélioration du parc automobile à mesure du remplacement des véhicules anciens. Pour l'heure, la lutte contre le bruit ne fait appel à aucun *instrument économique*. La stratégie envisage cependant d'appliquer en 2010 une fiscalité différentielle en faveur des pneus silencieux, si les autres moyens de promotion de ces pneus (information des consommateurs, par exemple) s'avèrent inefficaces.

Analyses coûts-avantages et évaluation des coûts et des conséquences sanitaires

En liaison avec la Stratégie de lutte contre le bruit routier, une enquête préliminaire sur les conséquences sanitaires du bruit du trafic au Danemark a estimé que les maladies cardiovasculaires ou l'hypertension étaient chaque année responsables de 200 à 500 décès prématurés et de 800 à 2 200 cas d'hospitalisation (tableau 6.1). Sur la base de ces chiffres, la stratégie évalue les *effets sanitaires du bruit routier* à 0.09 milliard EUR par an selon la méthode des coûts, ou à 0.5 milliard EUR par an selon celle du consentement à payer. Une étude de la variation des prix de l'immobilier a aussi été menée pour tenter de chiffrer les nuisances liées au bruit routier (EPA, 2003b). Au final, les coûts annuels totaux des *nuisances liées au bruit routier* sont estimés à 0.7 milliard EUR dans la Stratégie de lutte contre le bruit routier.

Globalement, les avantages de prix immobiliers plus élevés et de la réduction des pathologies seraient supérieurs au coût des initiatives de lutte contre la pollution sonore (écrans de protection, asphalte anti-bruit, vitrages isolants, par exemple) prévues dans le cadre de la Stratégie.

1.4 Accès à la nature et exercice physique

Accès à la nature

L'accès à la nature et les loisirs de plein air sont aujourd'hui mis en avant dans de nombreux documents officiels. Les effets bénéfiques de l'exercice physique et des activités de plein air pour la santé justifient, par exemple, la promotion des activités de plein air des jardins d'enfants, des camps, des espaces de jeu dans la nature et des sentiers dans les forêts domaniales. La création des parcs nationaux procède de cette même démarche (encadré 4.2).

La superficie forestière du Danemark est relativement modeste puisqu'elle représente 0.1 hectare par habitant. Les forêts domaniales représentent environ 28 % de cette superficie. Les *forêts domaniales et les terres appartenant à l'État* jouent un rôle essentiel dans le développement des activités de loisirs. Le bien-être physique et mental et les opportunités de loisirs de plein air figurent parmi les principaux objectifs du programme national pour les forêts (MoE, 2002). Une commission mise en place par l'Agence danoise des forêts et de la nature a publié en 2001 des recommandations afin d'améliorer l'accès public à la nature (y compris aux forêts privées). En 2005, près de 75 millions de visites-personnes ont été recensées dans les forêts, et près de 54 millions sur les plages et dans les zones côtières danoises, qui sont pratiquement toutes accessibles au public.

En dépit du regain d'attention dont ils bénéficient, les *effets sanitaires positifs des sorties nature, de l'exercice physique et des loisirs de plein air* ne figurent dans aucune stratégie pour la santé ou la salubrité de l'environnement, ni dans aucune autre stratégie nationale.

La bicyclette, un moyen de transport bon pour la santé

Bien que le Danemark soit l'un des pays où l'on se déplace le plus à vélo, la pratique de la bicyclette a tendance à régresser depuis quelques années. Copenhague (encadré 2.2) et Odense offrent toutefois des exemples de villes qui ont réussi à enrayer cette tendance. Alors que l'obésité et le manque d'exercice physique touchent davantage la population danoise, les études ont montré que la mortalité des personnes se rendant au travail à bicyclette était inférieure de 28 % au taux moyen de l'ensemble de la population (Krag et autres, 2005). Une analyse socio-économique a révélé que le rapport coût-avantages des investissements en faveur de la bicyclette était bien supérieur à celui des autres projets de transport.

En ce qui concerne les *enfants*, l'expérience montre que les jeunes élevés sans faire d'exercice ont du mal à changer de comportement par la suite. Dans le même temps, la plupart des enfants souhaiteraient aller à l'école à vélo et être d'une façon

générale plus actifs. Beaucoup de parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture, jugeant la bicyclette trop dangereuse. Plusieurs ONG mènent des campagnes pour aider les écoliers à prendre de bonnes habitudes à vélo et leur donner le goût d'une vie saine et active; ces campagnes mettent l'accent sur le rôle des différents acteurs, notamment des parents, de l'école et des autorités (Nielsen, 2007).

L'usage de la bicyclette, comme moyen de transport écologique bon pour l'entretien physique et la santé, est fortement encouragé au Danemark. La Fédération cycliste danoise mène depuis plusieurs années une campagne de promotion de la bicyclette pour se rendre au travail (« Nous allons au travail en vélo »). Une campagne analogue intitulée « Roue libre » a été lancée en 2002 à l'intention des établissements scolaires pour encourager les élèves à aller à l'école à bicyclette. Chaque classe concourt en tant qu'équipe, et les gagnants reçoivent un prix. Près d'un écolier sur dix a participé à cette campagne en 2003 (EPA, 2004).

2. Démocratie environnementale

Le Danemark est l'un des pays de l'OCDE les plus avancés en matière de démocratie environnementale. *L'accès généralisé à l'information*, la *participation du public*, encouragée par de nombreuses mesures, et le *droit de recours administratif et juridique* font depuis longtemps partie du paysage politique. Depuis 1998, le Danemark a encore progressé sur la voie de la démocratie environnementale.

Le terme « démocratie environnementale » peut être défini en se référant à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement signée en 1998 à Århus, au Danemark (Convention d'Århus). Plusieurs principes énoncés dans cette Convention existaient déjà dans le droit administratif danois, mais après la ratification de la convention le Danemark a dû ajuster sa législation (notamment pour améliorer l'accès du public à l'information). Les modifications requises ont été apportées en 2000, dans le cadre de l'amendement de la loi sur l'accès aux documents et de la loi sur l'accès à l'information environnementale conformément à la loi d'application de la Convention d'Århus. Le Danemark a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention d'Århus.

2.1 Accès à l'information environnementale

Diffusion de l'information

Conformément à la recommandation formulée par l'OCDE en 1999, le Danemark publie périodiquement *un rapport sur l'état de l'environnement*. En vertu de la législation danoise, ce rapport doit être préparé tous les quatre ans en

consultation avec les entreprises nationales, les associations de consommateurs et les organisations environnementales concernées. L'Institut national de recherche environnementale (NERI) a publié en 2001 et 2005 un rapport sur l'état de l'environnement sous le titre « Nature et environnement : pressions et état ».

Le ministère de l'Environnement publie par ailleurs *chaque année*, depuis 1991, un ensemble d'indicateurs environnementaux, également sous le titre « Nature et environnement ». Les indicateurs de base sont restés les mêmes depuis le début, mais les autres ont évolué. L'ensemble complet comprend actuellement 70 à 80 indicateurs. Depuis 2002, un nouveau concept de diffusion de l'information a été lancé qui prévoit i) une publication thématique « grand public » et ii) la diffusion de l'ensemble complet d'indicateurs sous forme électronique. Les données sont principalement nationales, mais correspondent aussi souvent à d'autres découpages géographiques (sources ponctuelles régionales, puits de captage d'eau, zones protégées). Les grands thèmes environnementaux sont pour la plupart couverts, mais certains indicateurs standard manquent toujours, notamment un indicateur de la dépense privée consacrée aux activités de protection de l'environnement.

Le Danemark a publié sa première *stratégie de développement durable* en 2002 (gouvernement danois, 2002a). Cette stratégie intégrait un large ensemble d'indicateurs (14 indicateurs clés et une centaine d'indicateurs thématiques). Ces indicateurs ont été publiés dans des rapports en 2003 et en 2004, mais pas en 2005 ni en 2006. De courtes brochures sont actuellement préparées sur les thèmes retenus pour les quatre réunions annuelles du Conseil sur le développement durable présidé par le Premier ministre.

La loi sur la protection de l'environnement, la loi sur l'aménagement du territoire national et l'accord NOVANA définissent le *cadre juridique* régissant la production de données ou statistiques qui servent de base aux indicateurs. La notification des données relève de plusieurs lois et décrets concernant par exemple la contamination des sols, l'approvisionnement en eau, les déchets et l'inspection. En application d'une décision gouvernementale, depuis 1997, les nouvelles publications des ministères et des organismes nationaux sont diffusées par voie électronique et en version papier.

Une importante initiative en faveur de la diffusion des informations environnementales a été lancée en 2007 avec la création du Portail environnemental. Les données existantes et les informations géographiques numérisées *des comtés* sont archivées pour pouvoir être utilisées ultérieurement et bon nombre d'entre elles sont accessibles via le Portail. Le public a également accès à un centre d'information sur l'environnement et la santé qui a ouvert en 2003.

Accès à l'information

Le site Internet de l'Agence danoise pour la protection de l'environnement (EPA) contient des informations sur les *droits environnementaux* garantis par la Convention d'Århus. Aux termes de la loi, toute personne physique ou morale dispose du même droit d'accès aux informations environnementales détenues par les autorités publiques sans être obligée de déclarer un intérêt ou une motivation particuliers pour les obtenir. Les motifs de refus sont pour l'essentiel ceux prévus par la Convention d'Århus. Exceptés les motifs particuliers⁶, la seule raison officielle de rejet d'une demande est qu'elle « est formulée de manière trop générale ». Certains types de données, sur les émissions par exemple, doivent être disponibles même lorsque leur divulgation n'est pas dans l'intérêt d'une entreprise.

Les réponses aux demandes d'informations doivent être adressées le plus rapidement possible et dans un délai d'un mois au maximum⁷. La communication d'informations environnementales est subordonnée au paiement d'une redevance forfaitaire. Toutefois, dans la pratique, les informations sont souvent fournies gratuitement par les autorités.

2.2 Participation du public

Le Danemark a une longue tradition d'*administration ouverte*. En général, tous les projets de lois, programmes et plans sont rendus publics avant d'être adoptés. Le Danemark a pleinement mis en œuvre ses obligations en matière de participation du public à la prise de décisions concernant les activités énoncées dans la Convention d'Århus. La législation environnementale comporte plusieurs règlements relatifs à la planification, la participation et la consultation préalables du public au sens de la Convention. Le public est par ailleurs fréquemment consulté directement sur de nombreux projets d'aménagement même lorsque cela n'est pas prévu par la loi.

La législation environnementale du Danemark comprend plusieurs dispositions concernant la participation du public aux *plans et programmes* officiels. Des réunions et ateliers préliminaires sont organisés dans le cadre du processus d'élaboration des politiques et stratégies afin de permettre au public d'exprimer son point de vue. Le projet de création de parcs nationaux en est une illustration (encadré 4.2).

Le ministère de l'Environnement offre aussi aux citoyens la possibilité de participer aux processus décisionnels en envoyant les projets de lois, les propositions de décrets, les directives, les plans et les programmes, pour examen, à un large éventail de parties intéressées. Les projets de lois et de décrets sur l'environnement font généralement l'objet d'*auditions* publiques pendant quatre semaines. En application d'une décision gouvernementale, les projets de lois sont diffusés sur Internet au

moment de leur présentation pour audition. Les administrations publiques sont obligées de publier les documents pertinents des auditions dans les bulletins et sur le Portail des auditions. Il n'est pas rare de trouver jusqu'à 300 auditions en cours sur le Portail.

Les *plans d'aménagement régionaux et nationaux* prévus par la loi sur l'aménagement constituent le principal instrument d'intégration des facteurs sociaux et environnementaux. Le processus de planification comprend des procédures d'audition à tous les niveaux. La procédure d'audition joue un rôle important car l'administration et l'octroi de permis d'utilisation des terres de même que le traitement des problèmes d'environnement s'appuient sur ces plans. Au niveau local, les projets d'aménagement font toujours l'objet de séminaires avec la participation directe des citoyens. Le Portail des auditions devrait toutefois se révéler de plus en plus utile.

En 1999, le Danemark a mis en œuvre la *directive du Conseil de l'UE de 1996* relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (*Directive PRIP*). L'approche intégrée signifie que les autorités tiennent compte de la performance environnementale globale d'une installation avant de délivrer un permis. Les conditions des permis (y compris les limites d'émission) tiennent compte des meilleures techniques disponibles (MTD). La directive donne au public le droit de participer aux processus décisionnels et d'être informé de ses conséquences. Environ 6 000 installations sont couvertes par le système de permis.

Surveillance des ONG et du public

La surveillance de la nature est assurée pour une large part par des scientifiques ou des bénévoles des ONG. Les autorités danoises collaborent de longue date avec les associations, par exemple celles de protection des oiseaux, des plantes et des papillons. Autrefois, la surveillance visait essentiellement les espèces les plus spectaculaires ou les plus rares, mais depuis quelques années, les ONG s'intéressent davantage au concept de nature au sens large et aux espèces communes. Au cours des dernières années, la population a été de plus en plus associée aux activités de surveillance, à la faveur notamment des techniques modernes de notification utilisant Internet, le téléphone portable et l'imagerie numérique.

2.3 Accès à la justice

Les individus et les organisations ont à leur disposition plusieurs options pour accéder à la justice. Ils disposent notamment : i) du droit constitutionnel de saisir les *tribunaux*, ii) d'un accès généralisé aux procédures administratives auprès de *commissions administratives* spéciales chargées des questions d'environnement, et iii) de la possibilité de s'adresser à un *ombudsman*. La pratique générale veut que les décisions soient notifiées par écrit. Cette pratique est appuyée par le principe de

bonnes pratiques administratives selon lequel les décisions doivent être notifiées par écrit. De plus, en vertu de la loi sur l'administration publique, le public peut demander de recevoir par écrit une décision notifiée verbalement.

Les décisions des tribunaux et des commissions administratives concernant les questions d'environnement sont *obligatoires* et exécutoires. Les décisions de l'Ombudsman n'ont pas force exécutoire, mais dans la pratique l'administration suit généralement ses recommandations. La position de l'Ombudsman sur une affaire n'empêche pas les tribunaux de la réexaminer.

Pour engager une *action en justice* il faut payer un droit d'ouverture de procédure judiciaire et généralement assumer les coûts de représentation en justice et d'assistance par des experts. La loi danoise sur l'administration de la justice donne toutefois la possibilité d'engager une action gratuitement. Les plaignants peuvent aussi obtenir une aide judiciaire. Les examens par les *commissions administratives* sont généralement gratuits au Danemark; toutefois, une redevance de 500 DKK a été fixée pour chaque affaire traitée par la Commission sur la protection de la nature.

D'une façon générale, il n'est pas prévu d'*indemnisation* au titre des effets de la pollution ou des nuisances causées par les installations, étant donné que toutes les installations polluantes font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et qu'elles doivent obtenir un permis environnemental avant d'être construites. Les installations polluantes plus anciennes doivent aussi posséder un permis environnemental délivré soit par la commune, soit par le comté. Cependant, si une installation polluante ne respecte pas les conditions de son permis environnemental, les citoyens qui en subissent les conséquences peuvent réclamer une indemnisation auprès d'un tribunal civil.

La *publication annuelle « Décisions et jugements des tribunaux sur les questions d'environnement »* présente une sélection de décisions et jugements intervenus au cours de l'année. Entre 1999 et 2005, le nombre de décisions et jugements est resté assez stable. Toutefois, le nombre de plaintes déposées auprès d'instances supérieures a augmenté (les affaires soumises à la Commission de recours pour la protection de la nature ont augmenté, passant de 1 500 au milieu des années 90 à près de 2 000 ces dernières années) (chapitre 5).

3. Sensibilisation et éducation à l'environnement

3.1 Sensibilisation

L'*accès à l'information et la sensibilisation* procèdent tous deux d'une même logique: des citoyens et des organisations mieux informés auront une meilleure perception des problèmes d'environnement et seront donc plus aptes à modifier leur

comportement et à s'engager dans les processus participatifs sociaux et décisionnels. L'information et les partenariats vont de pair dans l'actuelle politique de l'environnement. Les Danois s'estiment bien informés sur l'environnement, mieux en tous cas que les citoyens des autres pays de l'UE25 (Commission européenne, 2005a). La moitié des Danois considèrent que l'homme a le droit d'exploiter la nature pour vivre mieux, tandis que 96 % de la population danoise estime que l'homme a « le devoir de protéger la nature même si cela doit limiter le progrès » (Commission européenne, 2005b).

3.2 Éducation

Au cours des années 90, les questions d'environnement ont fait leur apparition à tous les niveaux du système éducatif danois, après l'adoption de la « perspective verte » destinée à intégrer l'éducation environnementale dans toutes les matières et à tous les niveaux du système éducatif, de l'école primaire à l'université. Dans la pratique, l'enseignement des premières notions environnementales se fait à la maternelle ou au jardin d'enfants (garderies en plein air) selon les circonstances. L'environnement fait partie des matières étudiées pendant les neuf années d'enseignement obligatoire. L'*objectif central de la loi sur l'école* de 1999 est de faire mieux comprendre aux élèves la relation entre l'homme et la nature.

Internet est actuellement largement utilisé à des fins éducatives. En 1999, un Portail éducatif (EMU) a été mis en place pour servir de « lieu de rencontre électronique dédié à l'éducation » et fournir des ressources pédagogiques aux enseignants, aux parents et aux élèves. Ce portail comprend un *site spécial* « *environnement et nature* », mis au point en coopération avec le ministère de l'Environnement. Des campagnes y sont lancées périodiquement.

Le programme d'éco-écoles, dites *écoles « drapeau vert »*, a été lancé au début des années 90. Sont dites « drapeau vert » les écoles qui ont mené une ou plusieurs activités « drapeau vert » axées sur l'eau, l'énergie, les déchets, la nature, l'audit environnemental et l'éco-étiquetage. Les écoles participantes reçoivent un drapeau pour chaque mission thématique menée à bien, et peuvent le faire flotter pendant toute une année, après quoi elles doivent à nouveau remplir une autre mission associée à un nouveau thème. Le nombre d'écoles « drapeau vert » est passé d'environ 90 en 1998 à 210 en 2004. Récemment, le Conseil de plein air danois a lancé un programme similaire (dit « pousses vertes ») pour les jardins d'enfants.

4. Environnement et emploi

Le chômage a reculé, de 7.1 % en 1995 à 5.0 % en 2005 (OCDE, 2006), et le Danemark connaît actuellement une forte demande de main-d'œuvre. Il n'est donc

pas urgent de créer de nouveaux emplois. Le programme danois en faveur des entreprises respectueuses de l'environnement (2004) et, d'une façon plus générale, la politique danoise de l'environnement n'ont pas été évalués récemment du point de vue de leurs effets sur l'emploi. Ils sont supposés avoir des effets positifs sur la compétitivité internationale de l'industrie danoise.

Tableau 6.4 **L'interprétation Nature, 1987-2005**

	(début) 1987	1995	2000	2005
Nombre d'interprètes Nature	13	145	249	315
Nombre d'événements organisés	1 408	7 000	21 000	28 000
dont manifestations destinées aux écoles	362	3 900	11 500	17 000
Nombre de participants à ces événements	30 000	250 000	750 000	820 000

Source : MoE.

Encadré 6.3 **L'interprétation Nature**

Le dispositif de guides Nature mis en place en 1986 a permis de former des interprètes Nature. À l'heure actuelle *plus de 300 interprètes Nature* sont chargés de mieux faire connaître et comprendre la nature et l'environnement au Danemark. Ce programme est géré par l'Agence danoise des forêts et de la nature et par le Conseil de plein air danois.

L'*interprétation Nature*, autrefois essentiellement axée sur les visites guidées, a évolué pour devenir un instrument de *promotion du développement durable*. Elle vise à rapprocher les Danois de la campagne et à leur faire mieux comprendre les conditions du milieu local et de l'environnement planétaire. En 2004, la mission du service d'interprétation Nature a été élargie afin de promouvoir « l'engagement direct et l'intervention du public dans la gestion de la nature et du patrimoine culturel ».

Cette action s'adresse plus particulièrement aux *enfants* : environ 460 000 enfants (et 360 000 adultes) ont participé à une activité d'interprétation Nature en 2005 (tableau 6.4). Cette même année, les interprètes Nature ont dispensé 1 500 cours à 30 000 enseignants afin de promouvoir les activités scolaires de plein air et les sorties nature.

Le système d'interprètes Nature est essentiellement organisé et financé au niveau local. Près de 74 millions DKK sont consacrés chaque année à l'interprétation Nature. Environ 15 millions DKK proviennent des recettes du football national et de la loterie. Environ 59 millions DKK sont financés par les employeurs des interprètes Nature : les comtés, les communes et diverses institutions et associations.

En 2006, le *secteur de l'environnement employait 60 000 personnes* (Rosted et autres, 2006). Les éco-industries et les services environnementaux représentent globalement 2.2 % de l'emploi total au Danemark.

Le *plan d'action pour les technologies éco-efficientes* (chapitre 5) est axé sur la croissance économique et l'exportation, mais contribue en même temps à résoudre les problèmes d'environnement et de ressources. Il stimule donc indirectement l'emploi environnemental. Le programme d'« *interprétation Nature* » principalement financé par les collectivités locales est lui aussi créateur d'emplois liés à l'environnement (tableau 6.4, encadré 6.3).

Notes

1. Les métaux lourds sont connus pour provoquer des troubles neurologiques, des malformations congénitales, des troubles du système reproductif et divers cancers.
2. Les POP peuvent être la cause de différents cancers et pourraient être responsables de malformations congénitales et de troubles du système reproductif, immunitaire et nerveux.
3. Toutefois, selon les estimations, l'exposition moyenne journalière aux dioxines dépasse les limites recommandées par l'OMS.
4. Toutes les valeurs limites, recommandations et statistiques sur les émissions acoustiques figurant dans le présent chapitre sont indiquées en $L_{Aeq(24h)}$.
5. Le Danemark mène également des travaux de recherche sur l'asphalte anti-bruit.
6. Ces motifs peuvent être par exemple : la sécurité nationale, le secret des relations internationales, la protection de la vie privée, les droits de propriété intellectuelle.
7. Qui peut aller jusqu'à deux mois dans certaines circonstances.

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

Bossi, R. et M. Glasius (2006), *Dioxin måleprogram, Statusrapport 2006*, Rapport sur le programme de surveillance des dioxines, Département Environnement atmosphérique, NERI (Institut national de recherche environnementale), Roskilde.

Commission européenne (2005a), *Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement, Résumé*, Numéro spécial – Eurobaromètre, avril 2005.

Commission européenne (2005b), *RDTinfo, Magazine de la recherche européenne, Double sondage Eurobaromètre : Citoyens, science et technologie*, Numéro spécial – Eurobaromètre, novembre 2005.

Commission européenne (2006), *Eco-industry, its Size, Employment, Perspectives and Barriers to Growth in an Enlarged EU*, Rapport final de Ernst and Young pour la Commission européenne, DG Environnement, septembre 2006.

Commission sur le bruit routier (2003), *Forslag til strategi for begrænsning af vejtrafikstøj*, Vejstøjgruppen, novembre 2003.

EPA (Agence pour la protection de l'environnement) (1994), *Støj fra flyvepladser*, Vejledning fra Miljøstyrelsen, n° 5 1994, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Copenhague.

EPA (2003a), *Gennemgang af miljøreguleringen med fokus på sundhedsaspekterne*, Miljøprojekt, n° 843/2003, MoE, Copenhague.

EPA (2003b), *Hvad koster støj? – værdsetning af vejstøj ved brug af husprismetoden*, Miljøprojekt, n° 795/2003, MoE, Copenhague.

EPA (2004), *Roads to Healthier Traffic*, Environmental Essays, n° 25, 2004, MoE, Copenhague.

EPA (2006a), *National Implementeringsplan – Stockholmkonventionen om persistente organiske forurenende stoffer*, EPA, Copenhague.

EPA (2006b), *Status og perspektiver på indeklimaområdet*, Miljøprojekt, n° 1097, 2006, MoE, Copenhague.

Gouvernement danois (2002a), *A Shared Future – Balanced Development, Denmark's National Strategy for Sustainable Development*, EPA (Agence pour la protection de l'environnement), Copenhague.

Gouvernement danois (2002b), *Sund hele livet, De nationale mål og strategier for folkesundheden 2002-10*, ministère de l'Intérieur et de la Santé, Copenhague.

Gouvernement danois (2003), *The Environment and Health are Interrelated, Strategy and Action Plan to Protect Health of the Public against Environmental Factors*, ministère de l'Environnement, EPA, Copenhague.

- Krag, T., C. Ege et S. Dyck-Madsen (2005), *Cycling, motion, miljø og sundhed*, Det Økologiske Råd, Hjerteforeningen, Skole and Samfund og Dansk Cyklist Forbund, février 2005.
- Larsen, F.W. et autres (à paraître), *A Quantitative Analysis of Biodiversity and Outdoor Values of Potential Parks in Denmark*, Centre de Macroécologie, Institut de biologie, Université de Copenhague, Copenhague, à paraître.
- Ministère des Transports (1993), *Trafik 2005. Problemstillinger, mål og strategier*, ministère des Transports, Copenhague.
- MoE (ministère de l'Environnement) (2001a), *The State of the Environment in Denmark, 2001*, NERI Technical Report, n° 409, MoE, Copenhague.
- MoE (2001b), *Nature and Environment – Selected Indicators*, MoE, Copenhague.
- MoE (2002), *The Danish National Forest Programme in an International Perspective*, MoE, Agence danoise des forêts et de la nature, juin 2002, Copenhague.
- MoE (2005), *Natur og Miljø 2005, Påvirkninger og tilstand*, Faglig report fra DMU, n° 550, NERI, MoE, Copenhague.
- MoE (2006), *Redegjørelse om nationalparker*, MoE, Copenhague.
- Nielsen, Johan (2007), *Fremme af børns cykling og gang til skole, Afrapportering av prosjekt*, Det Økologiske Råd, janvier 2007.
- OCDE (1999), *Examens des performances environnementales : Danemark*, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Environment and Employment, an Assessment*, ENV/EPOC/WPNP(2003)11/FINAL, Direction de l'environnement de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Panorama de la santé : les indicateurs de l'OCDE 2005*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *L'OCDE en chiffres 2006-2007*, OCDE, Paris.
- Rosted, J., T. Andersen et M.D. Bertelsen (2006), *Miljøteknologiske styrkepositioner, En erhvervsanalyse af klyngedannelse*, Miljøprosjekt, n° 1089 2006, MoE, EPA, Copenhague.
- Statens Institut for Folkesundhed (Institut national de la santé publique) (à paraître), *Folkesundhedsrapporten Danmark 2007*, Statens Institut for Folkesundhed, Copenhague.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
SOLS												
Superficie totale (1000 km ²)	9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43	
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km ² de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		31.6	34.0	18.8	24.0	17.9	24.7	18.0	22.0	30.5	18.9	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		12.9	17.0	11.6	12.9	13.3	12.5	21.0	27.3	28.1	49.5	13.2
Poissons (% des espèces connues)		7.3	34.4	14.4	25.3	9.2	0.8	10.0	41.7	23.8	40.0	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		76.3	12.2	49.4	6.7	10.4	123.6	18.6	4.4	14.5	22.2	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.6	1.4	1.4	0.3	0.6	4.2	0.8	0.2	0.5	1.4	0.1
variation en % (1990-2005)		-27	..	-31	-14	-46	58	39	-55	-58	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		78.4	12.0	63.9	15.8	24.4	78.0	39.0	24.7	26.3	32.3	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.7	1.4	1.8	0.6	1.3	2.7	1.7	0.9	0.9	2.0	1.1
variation en % (1990-2005)		-6	18	-19	-2	47	25	16	-3	-24	-40	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	17.2	3.6	19.8	9.5	9.6	17.6	8.1	9.2	11.1	11.6	9.4
(t./1000 USD PIB)	4	0.57	0.39	0.54	0.36	0.50	0.61	0.36	0.31	0.40	0.69	0.32
variation en % (1990-2004)		29	27	20	15	105	36	49	31	7	-23	1
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.14	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	0.21	0.07
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	674	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	0.6
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
11.9	19.0	41.8	37.8	71.1	-	1.8	40.7	51.6	18.6	3.4	14.1	17.7	22.2	26.3	22.4	32.9	22.2	6.3	..
13.3	19.2	27.3	1.9	18.8	44.0	5.4	18.4	50.0	21.5	7.7	8.6	13.7	14.4	25.5	19.1	36.4	30.8	15.4	..
11.8	31.9	68.2	26.2	32.1	-	23.1	29.0	27.9	48.9	-	7.0	22.9	24.1	52.9	16.4	38.9	9.9	11.1	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.7	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	17.0	22.4	11.4
81	79	93	56	57	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	35	98	68
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
16.4	9.0	7.4	46.3	24.5	35.0	24.5	11.6	6.7	5.3	4.9	38.1	28.4	19.0	37.3	6.5	2.3	25.2	16.9	27.5
0.6	0.3	0.3	2.6	1.7	1.2	0.8	0.4	0.1	0.2	0.1	3.5	1.5	1.6	1.7	0.2	0.1	3.4	0.6	1.1
-64	-60	-89	4	-76	22	-48	-63	-80	-58	-58	-55	-9	-81	-29	-45	-60	18	-73	-41
40.5	22.6	17.2	28.9	17.9	90.4	31.0	22.2	38.1	26.6	46.9	20.8	27.8	19.0	34.7	27.1	11.4	13.1	26.8	34.2
1.5	0.8	0.7	1.6	1.2	3.1	1.0	0.8	0.7	0.9	1.3	1.9	1.5	1.6	1.0	0.4	1.8	1.0	1.0	1.4
-32	-29	-48	11	-24	-2	5	-34	-27	-28	-5	-38	13	-53	14	-25	-46	35	-43	-18
13.2	6.4	10.3	8.5	5.6	7.7	10.2	7.9	24.9	11.4	7.9	7.8	5.7	7.0	7.7	5.8	6.0	2.9	9.0	11.1
0.47	0.23	0.40	0.43	0.38	0.24	0.31	0.30	0.45	0.39	0.21	0.65	0.31	0.55	0.34	0.20	0.20	0.40	0.32	0.44
25	9	-12	33	-19	19	37	16	7	18	26	-15	52	-34	59	1	8	63	-4	17
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	460	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	440	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT												
PIB, 2005 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	990	983	11049	3477	958	596	94	246	294	182	164	
variation en % (1990-2005)	51.3	53.8	55.3	21.6	125.0	64.5	58.2	38.2	33.2	22.7	38.1	
par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	29.3	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3	
Exportations, 2005 (% du GDP)	37.9	29.9	10.5	14.3	42.5	19.1	27.9	54.4	86.3	71.6	48.5	
INDUSTRIE 2												
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27	
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3	
AGRICULTURE												
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4	3
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7	
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24	
ÉNERGIE												
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20	
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6	
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12	
variation en % (1990-2005)	-14.2	-7.7	-21.8	-1.8	1.7	-15.3	-22.3	-0.8	-13.5	-24.8	-20.6	
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%) 4												
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1	
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1	
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6	
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-	
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3	
TRANSPORTS ROUTIERS 5												
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8	
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245	
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5	
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45	

.. non disponible. - nul ou négligeable.

- 1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.
- 2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
153	1693	2165	225	156	10	141	1521	26	478	180	475	194	73	995	269	231	568	1699	30283
37.4	29.5	26.6	56.3	33.3	57.2	156.5	20.9	90.8	40.4	59.6	68.2	37.2	35.9	54.5	35.2	17.1	75.6	43.3	44.3
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
41.8	26.0	40.7	20.8	66.4	32.0	81.2	26.3	159.3	69.9	45.3	37.2	28.6	77.3	25.5	48.6	47.9	27.4	26.4	24.3
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.14	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.12	0.15	0.14	0.18
-12.8	-6.5	-23.6	-10.7	-27.1	6.2	-42.5	3.5	-29.9	-12.7	-6.4	-44.7	11.5	-35.0	3.2	-18.9	-7.2	-8.4	-23.1	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
POPULATION												
Population totale, 2005 (100 000 hab.)	323	1053	2965	1278	481	203	41	82	104	102	54	
variation en % (1990-2005)	16.6	25.4	18.8	3.5	12.3	19.2	21.9	6.7	4.7	-1.4	5.3	
Densité de population, 2005 (hab./km ²)	3.2	53.8	30.8	338.2	483.3	2.6	15.2	98.2	341.9	129.6	125.7	
Indice de vieillissement, 2004 (+ de 64/ - de 15 ans)	72.3	18.6	59.7	140.3	44.4	65.4	54.9	97.1	97.2	91.6	79.5	
SANTÉ												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2004 (ans)	82.4	77.6	80.1	85.6	80.8	83.0	81.3	82.1	82.4	79.0	79.9	
Mortalité infantile, 2004 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	19.7	6.9	2.8	5.3	4.7	6.2	4.5	4.3	3.7	4.4	
Dépenses, 2004 (% du PIB)	9.9	6.5	15.3	8.0	5.6	9.6	8.4	9.6	10.1	7.3	8.9	
REVENU ET PAUVRETÉ												
PIB par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	29.3	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3	
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3	
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	25.0	24.0	
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	x	
EMPLOI												
Taux de chômage, 2005 (% de la population active civile)	4	6.8	3.5	5.1	4.4	3.7	5.1	3.7	5.2	8.4	4.8	
Taux d'activité, 2005 (% des 15-64 ans)		79.2	58.6	66.0	78.0	68.5	77.1	67.8	78.4	67.7	81.0	
Population active dans l'agriculture, 2004 (%)	5	2.6	15.9	1.6	4.5	8.1	3.7	7.5	5.0	2.0	3.1	
ÉDUCATION												
Éducation, 2004 (% 25-64 ans)	6	84.3	22.6	87.9	84.0	74.4	64.1	77.6	80.2	63.6	81.4	
Dépenses, 2003 (% du PIB)	7	6.1	6.8	7.5	4.8	7.5	5.8	6.8	5.5	6.1	4.7	
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT												
APD, 2006 (% du RNB)		0.30	..	0.17	0.25	..	0.30	0.27	0.48	0.50	..	0.80
APD, 2006 (USD/hab.)		114	..	76	91	..	103	62	183	187	..	411

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégal); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	609	825	111	101	3	41	586	5	163	46	382	106	54	434	90	74	721	600	11690
5.2	7.3	3.9	10.0	-2.8	16.1	17.9	3.3	18.5	9.2	9.0	0.3	7.0	1.7	11.7	5.5	10.8	28.3	4.8	12.0
15.5	110.8	231.0	84.1	108.4	2.9	58.8	194.5	175.9	393.0	14.3	122.0	114.8	109.9	85.8	20.1	180.2	92.5	245.0	33.4
89.6	88.5	134.5	121.5	98.7	52.2	53.5	133.1	75.3	74.2	74.3	76.9	107.8	66.8	116.0	97.3	100.8	19.4	87.1	70.2
82.3	83.8	81.4	81.4	76.9	82.7	80.7	82.5	81.0	81.4	82.3	79.4	80.5	77.8	83.8	82.7	83.7	73.8	80.7	..
3.3	3.9	4.1	4.1	6.6	2.8	4.9	4.1	3.9	4.1	3.2	6.8	4.0	6.8	3.5	3.1	4.2	23.6	5.1	..
7.5	10.5	10.6	10.0	8.0	10.2	7.1	8.8	8.0	9.2	9.2	6.5	10.1	5.9	8.1	9.1	11.6	7.7	8.4	..
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
8.4	9.9	9.6	9.8	7.2	2.6	4.4	7.7	4.5	4.7	4.6	17.7	7.6	16.3	9.2	6.4	4.5	10.0	4.8	6.6
74.6	69.3	78.2	64.9	60.0	84.6	72.5	62.6	69.1	77.9	79.1	63.9	77.5	68.7	71.3	78.3	86.3	53.0	76.0	68.7
4.9	3.5	2.4	12.6	5.3	6.3	6.4	4.5	1.3	3.0	3.5	18.0	12.1	5.1	5.5	2.1	3.7	34.0	1.3	6.1
77.6	65.3	83.9	56.2	75.4	60.0	62.9	48.2	62.3	70.7	88.3	50.1	25.2	84.7	45.0	82.9	84.5	26.1	65.1	67.5
6.1	6.3	5.3	4.2	6.1	8.0	4.4	5.1	3.6	5.0	6.6	6.4	5.9	4.7	4.7	6.7	6.5	3.7	6.1	5.8
0.39	0.47	0.36	0.16	0.53	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.03	0.39	..	0.52	0.30
157	171	126	35	235	62	633	334	631	..	37	..	86	437	220	..	209	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA		
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R
1956	Washington	Protocole	Y	D	R	R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S		
1979	Bruxelles	Protocole	Y			
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R	R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y	R		R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y	R		R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R	
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires				
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y			
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y			
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R		R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S
1976	Londres	Protocole	Y	R		R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y	D	D	S
1976	Londres	Protocole	Y	R		R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y	R		R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y	R		R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)				
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y			
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R		R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y			

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	
D	D			D	D	D	D	D	D		R		S		D	D	R	R		R	D	R		R	D	R	D	
	R			R			S		S						R			R	R		R		R		R	D	D	
	R	S		R		R	R	R				S	S			R			R		R		R		R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	R	S		R	R	R	R		S	R	R		R	S	R	R	
R				R	R	R	R	R	R	R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S				S			S		S			S			R			R			R							
				R			R		R						R			R		R	S						S	
				S	R	R	S	R	R	R	R				R	R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S	S	
				S					S		S				S			S			S							
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R	R		R	R			R	R	R	R		R	R		R	R		R	
				R		R	R	R	R	R		R	R			R	R	R	R		R	R		R	R		R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R		R	R	
				R	S		R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R		R	R	R		R	
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	D	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		R		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R		R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	D	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R				R			R	R	R	R			R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	R	
				R			R	R	R	R			R	R	R		S		R	R							S	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	
				R			R	R	R	R	R	R			R			R	R								R	

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		Y R R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		R S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		Y R R R
1978	Genève	Modification		Y R R R
1991	Genève	Modification		Y R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		Y R R R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		Y R R R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		Y R R R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		Y R R R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		Y
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		Y R
1996	Londres	Amendement à la convention		Y S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		Y
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		Y R R R
1978	Londres	Annexe III		Y R R
1978	Londres	Annexe IV		Y
1978	Londres	Annexe V		Y R R
1997	Londres	Annexe VI		Y S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		Y
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		Y
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		Y
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		Y
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		Y
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		Y
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		Y R R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		Y R R S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		Y R R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		Y R R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		Y R R R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		Y R R R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		Y R R R
1990	Londres	Amendement au protocole		Y R R R
1992	Copenhague	Amendement au protocole		Y R R R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1997	Montréal	Amendement au protocole		Y R R
1999	Pékin	Amendement au protocole		Y R R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		Y R R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		Y R R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		Y R R S
1995	Genève	Amendement		
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages		
1989	Londres	Conv. - Assistance		Y R R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		Y R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		Y R R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		Y R R S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		Y S R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		Y R R R
1997	Kyoto	Protocole		Y R R S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		Y R R R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		Y
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		Y R R R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire		Y R R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		Y R R R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)		S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires		S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des		Y R R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux		
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		Y R R S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers		
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		Y R R S

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	R	R	R	R	R	R		R					R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
							S	S	S		S					S							S	S		S	
	R	R		R			R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	S				R	R	R	R	R	R
	R													R			R	R					R				
R	R	R	R				R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	R
			R				S	S	S	S	R					R		R	R			R	R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R												R							R				
R	R	R														R							R				R
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
							S	S		S						S	S					S				S	
	S					S										S											
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
								R	S		R					S	R	R					R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
									R						S	R							R	S			
R		S					R	S		R					R		R	R				R	R				
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	S	S	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	S	R	R

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN	MEX	USA
1933	Londres	Conv. - Conservation de la faune et de la flore à l'état naturel		Y
1940	Washington	Conv. - Protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique		Y R R
1958	Dublin	Modification		Y
1960	Londres	Modification		Y
1961	Copenhague	Modification		Y
1962	Hambourg	Modification		Y
1963	Londres	Modification		Y
1950	Bruxelles	Accord - Consultations préalables à l'installation à proximité des frontières de dépôts permanents de substances explosives		Y
1950	Paris	Conv. - Protection des oiseaux		Y
1956	Rome	Accord - Protection des végétaux dans la région de l'Asie et du Pacifique		Y
1957	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)		Y
1975	New York	Protocole		Y
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules		Y
1960	Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire		Y
1963	Bruxelles	Conv. complémentaire		Y
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention		Y
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire		Y
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention		Y
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention complémentaire		Y
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris		Y
1962	Stockholm	Accord - Protection du saumon dans la mer Baltique		Y
1972	Stockholm	Protocole		Y
1991	Bruxelles	Protocole		Y
1964	Bruxelles	Accord - Mesures convenues pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique		Y R
1964	Londres	Conv. - Pêche		Y
1966	Rio de Janeiro	Conv. - Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)		Y R R R
1967	Londres	Conv. - Exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord		Y S S
1968	Strasbourg	Accord - Limit. de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage		Y
1983	Strasbourg	Protocole		Y
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international		Y
1979	Strasbourg	Protocole		Y
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique		Y
1969	Rome	Conv. - Conservation des ressources biologiques de l'Atlantique du Sud-Est		Y
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique		Y R R
1973	Oslo	Accord - Protection des ours blancs		Y R R
1973	Gdansk	Conv. - Pêche et conservation des ressources vivantes dans la mer Baltique et les Belts		Y
1982	Varsovie	Amendements		Y

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN	MEX	USA
1974	Stockholm	Conv. - Protection de l'environnement nordique	Y	
1992	Helsinki	Conv. - Protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique	Y	
1978	Ottawa	Conv. - Future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO)	Y	R
1979	Berne	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y	
1979	Lima	Conv. - Conservation et gestion du Vicuña	Y	
1979	Genève	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP)	Y	R
1984	Genève	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y	R
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R
1991	Genève	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R
1999	Göteborg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y	S
1979	Honiara	Conv. - Agence arbitrale des pêches du Pacifique Sud	Y	
1980	Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y	
1995	Strasbourg	Protocole additionnel	Y	
1998	Strasbourg	Deuxième protocole	Y	
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique	Y	R
1980	Berne	Conv. - Transport international des marchandises dangereuses par train (COTIF)	Y	
1980	Londres	Conv. - Future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est	Y	
1982	Paris	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port	Y	R
1982	Reykjavik	Conv. - Conservation du saumon dans l'Atlantique Nord	Y	R
1983	Bonn	Accord - Coop. contre la poll. mer du Nord par les hydrocarbures et autres subst. dangereuses	Y	
1989	Bonn	Amendement	Y	
1985	Nairobi	Conv. - Protection, gestion et mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale	Y	
1985	Nairobi	Protocole (zones protégées et faunes et flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale)	Y	
1985	Nairobi	Protocole (coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique)	Y	
1988		Accord - Conservation des zones humides et de leurs oiseaux migrateurs		R
1989	Stockholm	Accord - Coopération transfrontière pour prévenir et limiter, en cas d'accident, les conséquences dangereuses pour la santé, la propriété et l'environnement	Y	
1989		Accord - Coopération pour la protection environnementale		
1989	Genève	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)		
1989	Wellington	Conv. - Interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grande dim. dans le Pacifique Sud	Y	R
1990	Nouméa	Protocole	Y	R
1990	Nouméa	Protocole	Y	S

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN MEX USA			
1990	Lisbonne	Accord - Coop. pour la protection des côtes de l'Atlantique du Nord-Est contre la poll.			
1990	Magdeburg	Accord - Commission internationale pour la protection de l'Elbe			
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R	S
2001	Sofia	Amendement			
2003	Kiev	Prot. - évaluation stratégique environnementale			
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S	S
2003	Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992	Nuuk	Accord - Coopération en matière de recherche, conservation et gestion des mammifères marins de l'Atlantique Nord	Y		
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999	Londres	Prot. - l'eau et la santé	Y		
2003	Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992	La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y		
1992	Vienne	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques			
1992	Moscou	Conv. - Conservation des ressources d'anadromes (océan Pacifique Nord)	Y	R	R
1993	Lugano	Conv. - Responsabilité civile des dommages résultant d'activités dang. pour l'environnement			
1993		Accord nord américain de coopération dans le domaine de l'environnement	Y	R	R R
1993	Copenhague	Accord - Coopération concernant la prévention de la pollution marine par les hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux	Y		
1993	Rome	Accord - Création d'une commission du thon de l'Océan Indien	Y		
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie	Y		
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y		
1994	Washington	Conv. - Conservation et gestion des ressources en Lieu Jaune dans la mer de Béring			S
1995	Port Moresby	Conv. - Convention régionale sur les déchets dang. et radioactifs (Convention de Waigani)	Y		
1996	Wroclaw	Accord - Commission internationale pour la protection de l'Oder contre la pollution			
1998	Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y		
2003	Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)			
1998	Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal			
2000	Florence	Conv. - Convention européenne du paysage	Y		
2000	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)			
2003	Kiev	Conv. - Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes	Y		

Source: UICN; OCDE.

Référence III

ABRÉVIATIONS

AC	Application conjointe (mécanisme du Protocole de Kyoto)
APD	Aide publique au développement
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CFT	Consommation finale totale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COV	Composés organiques volatils
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DANVA	Association danoise des ressources en eau et des eaux usées
DBO	Demande biochimique en oxygène
DSFI	Indice danois relatif à la faune des cours d'eau
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMAS	Système européen de gestion environnementale et d'audit
EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe
EPA	Agence pour la protection de l'environnement
ha	hectare
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique
MDP	Mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)
MoE	Ministère de l'Environnement
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NERI	Institut national de recherche environnementale
NOVANA	Programme national de surveillance et d'évaluation pour les milieux aquatique et terrestre
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune de l'UE

PAP	Plan d'action sur les pesticides
PATLD	Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
PCB	Polychlorobiphényles
PEN	Plafond d'émission national (Directive européenne)
PIB	Produit intérieur brut
PM	Particules
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	Polluants organiques persistants
PPP	Parités de pouvoir d'achat
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution
PSEA	Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique
PVC	Chlorure de polyvinyle
QSAR	Relation quantitative structure-activité
REACH	Directive de l'UE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
TPS	Total des particules en suspension
VMP (I, II, III)	Plans d'action du Danemark pour le milieu aquatique

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Le Danemark occupe 43 000 km², répartis sur la *péninsule du Jylland* et un *archipel de 406 îles*, dont 81 sont habitées. Les plus grandes sont les îles de Sjælland, Fionie, Lolland, Falster et Bornholm. Le Danemark est bordé par la mer du Nord et la mer des Wadden à l'ouest, et par la mer Baltique à l'est. Il est séparé de la Suède par le Kattegat et le détroit d'Øresund, et de la Norvège par le Skagerrak. Son unique frontière terrestre, longue de 68 kilomètres, le sépare de l'Allemagne au sud. Le Danemark possède deux territoires extérieurs, le Groenland à l'est du Canada, qui constitue la plus grande île du monde (341 700 km²), et les Féroé, un groupe de 18 îles situé dans l'océan Atlantique nord entre l'Écosse et l'Islande.

La moraine des deux dernières glaciations a façonné le *paysage* danois en plaines et en collines de faible altitude. Le point culminant n'est qu'à 175 mètres au dessus du niveau de la mer. Le paysage est dominé par les terres agricoles, qui couvrent une proportion beaucoup plus grande (62 %) du territoire que dans les autres pays de l'OCDE. Les habitats de milieux ouverts tels que prés, prairies sèches à graminées, dunes, prés côtiers, landes, marais et lacs couvrent 10 % du territoire national. Les forêts, qui ont été créées sur d'anciennes terres arables, représentent 13 % du Danemark.

Le climat du Danemark est frais et tempéré, modéré par la dérive nord-Atlantique. La moyenne annuelle des précipitations est de 715 mm. Bien que le Danemark possède d'abondantes *ressources en eau*, la plupart de ses cours d'eau sont des ruisseaux. Le cours d'eau le plus important, le Gudenaa, dans le Jylland, est long de 148 kilomètres. On compte plusieurs centaines de lacs au Danemark, le plus grand étant le lac Arre, d'une superficie de 41 km². Des lagunes se sont formées derrière les dunes côtières dans l'ouest du Jylland. Le substratum, essentiellement sédimentaire, recèle des ressources aquifères considérables.

Le Danemark est un *exportateur net de produits alimentaires et d'énergie* et sa balance des paiements affiche un excédent confortable. Outre le pétrole et le gaz naturel, les ressources du pays sont le poisson, le sel, le calcaire, la craie et le gravier. La vitesse moyenne du vent est de 7 à 8 mètres par seconde, ce qui permet la production d'*énergie éolienne*.

Référence V**SITES INTERNET SUR L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte*****Gouvernement***www.denmark.dk

Site Internet officiel du Danemark

www.mim.dk

Ministère de l'Environnement

www.mst.dk

Agence danoise pour la protection de l'environnement

www.skovognatur.dk

Agence nationale des forêts et de la nature

www.trm.dk

Ministère des Transports et de l'Énergie

www.ens.dk

Agence danoise de l'énergie

www.fvm.dk

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

www.dfu.dtu.dk

Institut danois de recherche sur la pêche

www.oem.dk

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce

www.fm.dk

Ministère des Finances

www.skm.dk

Ministère des Impôts

www.um.dk

Ministère des Affaires étrangères

www.danidadevforum.um.dk

Agence danoise pour le développement international (DANIDA)

www.dst.dk

Statistiques Danemark

www.ft.dk

Parlement danois

www.dmu.dk

Institut national de recherche environnementale (NERI)

Autreswww.sum.uio.no/susnordic/denmark/

SusNordic Gateway, Gouvernance pour le développement durable de la région nordique

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	16
Air.....	18
Eau.....	20
Nature et biodiversité	22
2. Vers un développement durable	25
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Intégration des décisions environnementales et sociales	26
3. Coopération internationale	28

Partie I

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

2. AIR	31
Recommandations.....	32
Conclusions	32
1. Objectifs des politiques	34
2. Tendances de la qualité de l'air	35
3. Lutte contre les émissions atmosphériques	38
4. Intégration des objectifs de gestion de l'air dans la politique énergétique	43
5. Intégration des objectifs de gestion de l'air dans la politique des transports.....	44
6. Pollution atmosphérique transfrontière	49
Sources principales	52
3. EAU	55
Recommandations.....	56
Conclusions	56
1. Objectifs des politiques	58
2. Gestion de la qualité.....	60
2.1 Évolution de la qualité.....	60

2.2	Sources ponctuelles de pollution	64
2.3	Pollution d'origine agricole	72
3.	Gestion des ressources	84
3.1	Évaluation des ressources	84
3.2	Vers une gestion par bassin versant	85
	Sources principales	90
4.	GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ	93
	Recommandations.....	94
	Conclusions	94
1.	Objectifs de la politique de conservation de la nature.....	96
2.	Habitats, écosystèmes, faune et flore	97
2.1	État et pressions	97
2.2	Protection des habitats et des écosystèmes.....	100
2.3	Protection de la faune et de la flore	107
3.	Mesures des pouvoirs publics pour protéger la nature et la biodiversité	110
3.1	Cadre juridique et institutionnel	110
3.2	Aménagement du territoire.....	111
3.3	Politiques dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'aquaculture	115
3.4	Financements et dépenses.....	119
3.5	Coopération internationale	120
	Sources principales	123

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.	INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE	125
	Recommandations.....	126
	Conclusions	127
	Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	127
	Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	128
1.	Développement durable.....	129
1.1	Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique.....	129
1.2	La Stratégie nationale	134
1.3	Le développement durable en action : intégration par le marché.....	137

1.4	Le développement durable en action : intégration sectorielle	145
1.5	Les dépenses environnementales et leur financement	154
2.	Mise en œuvre de la politique de l'environnement	156
2.1	Objectifs	156
2.2	Cadre institutionnel et législatif.....	157
2.3	Réglementation et mise en œuvre.....	160
2.4	Instruments économiques	164
2.5	Autres instruments.....	177
	Sources principales	182
6.	INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL	185
	Recommandations.....	186
	Conclusions	186
1.	Salubrité de l'environnement	190
1.1	Produits chimiques et santé	190
1.2	Pollution de l'air à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments	196
1.3	Bruit.....	197
1.4	Accès à la nature et exercice physique	200
2.	Démocratie environnementale.....	201
2.1	Accès à l'information environnementale.....	201
2.2	Participation du public.....	203
2.3	Accès à la justice	204
3.	Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	205
3.1	Sensibilisation.....	205
3.2	Éducation.....	206
4.	Environnement et emploi	206
	Sources principales	209

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

7.	COOPÉRATION INTERNATIONALE	211
	Recommandations.....	212
	Conclusions	212
1.	Changement climatique.....	215
1.1	Objectifs	215
1.2	Émissions de gaz à effet de serre.....	216
1.3	Mesures prises pour réduire les émissions	219

1.4	Intégration des politiques : énergie, transports et sylviculture	222
1.5	Évaluation globale	224
2.	Milieu marin	224
2.1	Pollution d'origine tellurique	225
2.2	Pollution due aux navires	227
2.3	Mise à la casse des navires	229
3.	Ressources marines	230
3.1	Gestion des activités halieutiques et aquacoles	230
3.2	Protection des écosystèmes marins	235
4.	Coopération bilatérale et régionale	236
4.1	Environnement arctique	237
4.2	Coopération nordique	238
4.3	Mer Baltique	239
4.4	Mer du Nord	240
4.5	Mer des Wadden	240
4.6	Coopération avec l'Europe centrale et orientale	241
5.	Échanges internationaux et environnement	242
5.1	Substances appauvrissant la couche d'ozone	242
5.2	Déchets dangereux	244
5.3	Espèces menacées d'extinction	245
5.4	Produits chimiques	245
6.	Aide	246
6.1	Aide générale au développement	246
6.2	Aide environnementale	247
6.3	Fonds pour l'environnement	248
	Sources principales	251

RÉFÉRENCES

I.A	Données sur l'environnement	256
I.B	Données économiques	258
I.C	Données sociales	260
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	262
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	268
III.	Abréviations	274
IV.	Contexte physique	276
V.	Sites Internet sur l'environnement	277

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte du Danemark	14
2.1 Tendances dans la qualité de l'air.....	36
2.2 Émissions atmosphériques	39
2.3 Secteur des transports	45
3.1 Population raccordée à une station publique d'épuration des eaux usées	65
3.2 Utilisation de l'eau douce.....	69
3.3 Utilisation d'engrais commerciaux	74
3.4 Cheptel.....	75
3.5 Utilisation de pesticides.....	83
4.1 Principales zones protégées.....	101
4.2 Faune et flore.....	109
4.3 Boisement	117
5.1 Prix et taxes des carburants routiers	143
5.2 Intensité et structure énergétiques	149
5.3 Structure du ministère de l'Environnement.....	159
5.4 Production de déchets municipaux.....	172
6.1 Indicateurs sociaux	188
6.2 Prévalence de l'asthme et des allergies	196
7.1 Intensité des émissions de CO ₂	218
7.2 Aide publique au développement	246

Tableaux

2.1 Émissions de polluants atmosphériques	34
2.2 Réduction de la taxe d'immatriculation des voitures	47
2.3 Résultats du Danemark au regard de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	49
2.4 Dépôts acides.....	50
3.1 Sources de rejets polluants dans les eaux intérieures et côtières.....	58
3.2 Évolution de la qualité de l'eau des cours d'eau	61
3.3 Évolution de la qualité de l'eau de quelques lacs.....	62
3.4 Évolution de la qualité des eaux marines	63

3.5	Évolution des prix de l'eau.....	70
3.6	Prix de l'eau pour les ménages.....	71
3.7	Mesures visant à réduire les rejets d'azote d'origine agricole dans le cadre du VMP II.....	78
3.8	Mesures visant à réduire les rejets d'azote d'origine agricole dans le cadre du VMP III.....	80
4.1	Espaces ouverts protégés.....	101
4.2	Zones protégées.....	102
4.3	Dépenses publiques de protection de la nature.....	119
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement.....	132
5.2	Subventions liées à l'environnement.....	138
5.3	Produit des taxes et redevances liées à l'environnement.....	139
5.4	Prix de l'énergie.....	141
5.5	Dépenses et recettes environnementales des comtés, des communes et de l'administration centrale.....	155
5.6	Évaluations environnementales stratégiques des projets de loi.....	159
5.7	Principales lois relatives à l'environnement.....	161
5.8	Mise en application de la législation environnementale.....	164
5.9	Instruments économiques.....	165
6.1	Effets sur la santé de certains facteurs environnementaux.....	191
6.2	Données sur la santé.....	192
6.3	Population exposée au bruit du trafic.....	198
6.4	L'interprétation Nature.....	207
7.1	Émissions de gaz à effet de serre.....	217
7.2	Taux de la taxe sur le CO ₂	220
7.3	Rejets dans la mer Baltique à partir de sources ponctuelles danoises.....	226
7.4	Démantèlement des navires dans le monde.....	230
7.5	Activités halieutiques et aquacoles.....	233
7.6	Quantités de SACO consommées.....	243
I.A	Données sur l'environnement.....	256
I.B	Données économiques.....	258
I.C	Données sociales.....	260
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux).....	262
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux).....	268

Encadrés

2.1	Zones à faibles émissions à Copenhague.....	42
2.2	Le vélo à Copenhague.....	48

3.1	Pisciculture et pollution de l'eau	67
3.2	Réglementation de la fertilisation.....	76
3.3	Incitations financières visant à réduire l'utilisation d'azote en agriculture....	79
4.1	Changement climatique et nature	98
4.2	Création de parcs nationaux	103
4.3	Restauration du cours inférieur du Skjern.....	105
4.4	Réforme territoriale et aménagement du territoire	113
4.5	Protection de la nature et agriculture.....	116
5.1	Contexte économique	130
5.2	Énergie éolienne	150
5.3	Des déchets à l'énergie.....	173
5.4	Politique des produits chimiques.....	175
6.1	Contexte social	189
6.2	Stratégie et plan d'action sur l'environnement et la santé.....	193
6.3	L'interprétation Nature	207
7.1	Dialogue « Groenland » sur le climat.....	216
7.2	Recyclage des navires.....	231

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

.. : non disponible

– : nul ou négligeable

. : point décimal

* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux.

Grouperments de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie).

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

Unité monétaire : krone (DKK)

Sur la moyenne de 2006, 7.459 DKK = 1 EUR.

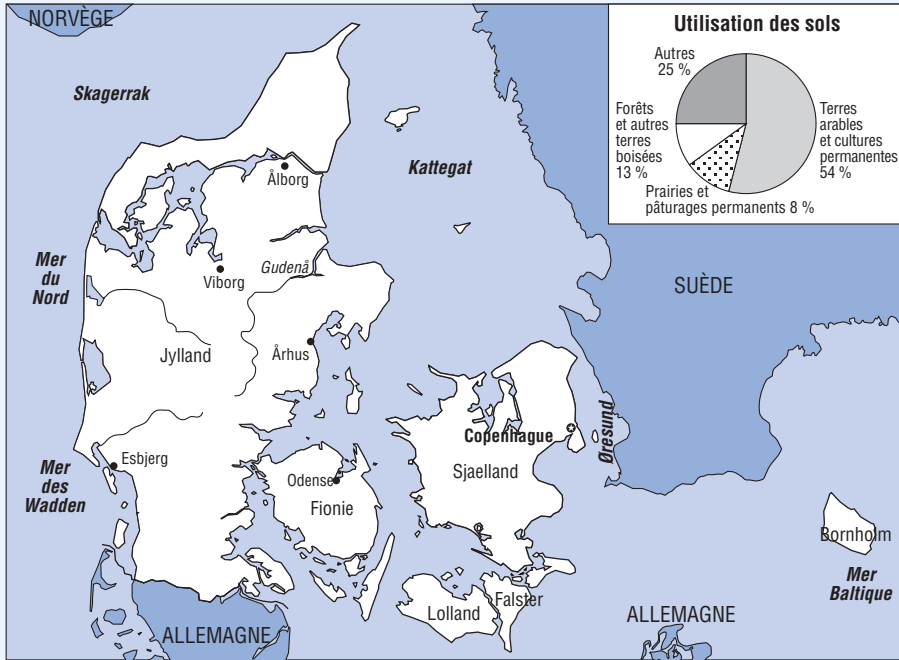
Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en juin 2007.

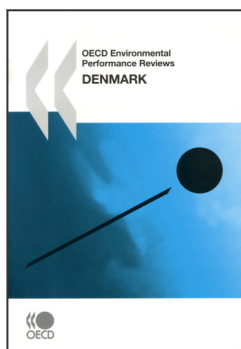
LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Joris Van Mierloo	Expert du pays examinateur : Belgique
Mme Wha-Jin Han	Expert du pays examinateur : Corée
Mme Tone Smith	Expert du pays examinateur : Norvège
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
M. Tsuyoshi Kawakami	Secrétariat de l'OCDE
M. Jean Cinq-Mars	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)

Carte du Danemark



Source : OCDE, Direction de l'environnement.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Denmark 2007**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264039582-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Interface environnement-social », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Denmark 2007*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264044371-7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.